



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Florence WOZNY, M. Pierre GEORGET, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**COMMUNES DE BOIRY-SAINTE-RICTRUDE ET BOISLEUX-AU-MONT -  
ALIÉNATION D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE**

(N°2024-561)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1, L.3211-2 et L.3213-1 et suivants ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-13 et L.3213-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière et, notamment, ses articles L.112-8 et L.131-1 et suivants ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.2141-1, L.3112-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2024-426 du Conseil départemental en date du 14/10/2024 « Communes de Boiry-Sainte-Rictrude et Boisieux-au-Mont - désaffectation et déclassement du domaine public routier départemental avant aliénation à la société "Tereos" d'un délaissé de voirie à extraire du domaine public non cadastré » ;

**Vu** l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2024-62151-47563 en date du 03/07/2024 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 25/11/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

L'aliénation, au profit de la Société « Tereos » (ou à toute autre personne pouvant s'y substituer), des parcelles cadastrées A n°276 (159 m<sup>2</sup>) au territoire de la commune de BOIRY-SAINT-RICTRUDE et AD n°55 (227 m<sup>2</sup>) au territoire de la commune de BOISLEUX-AU-MONT, moyennant la somme de 8 500,00 € selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'arrêter le projet de recette foncière à la somme de 8 500,00 € selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

D'autoriser, au nom et pour le compte du Département, la signature de l'acte de vente en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférents, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à en percevoir le prix y figurant.

**Article 4 :**

La recette visée aux articles 1 et 2 de la présente délibération est affectée au budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
fonctionnement recette	C04-843G01	775/943	Acquisition foncière	8 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 9 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

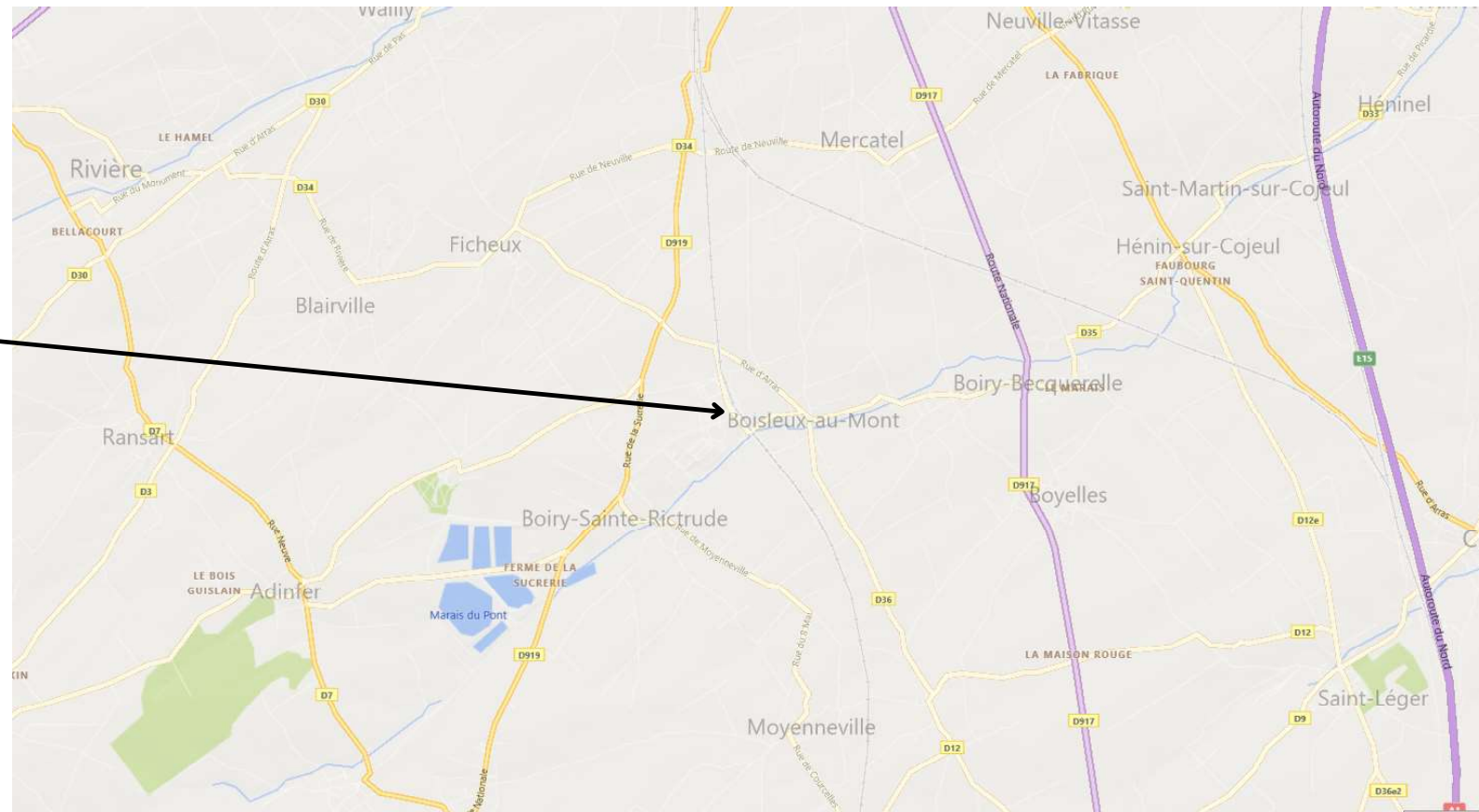
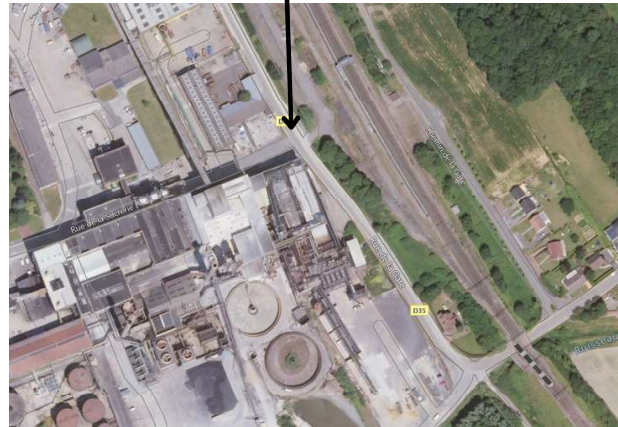
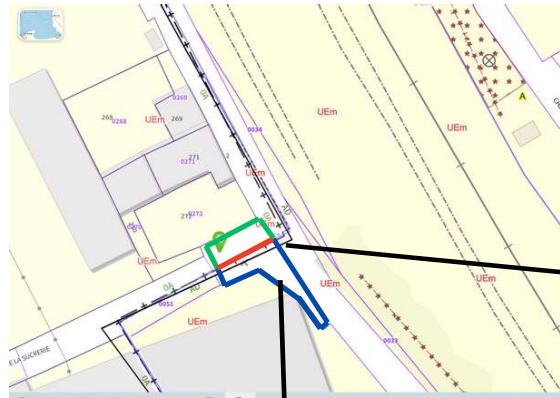
Signé

Maryline VINCLAIRE

# Plan de situation

**Communes :** BOIRY SAINTE RICTRUDE et  
BOISLEUX-AU-MONT

**Superficies avant arpentage:**  
159 m<sup>2</sup> et 227m<sup>2</sup>



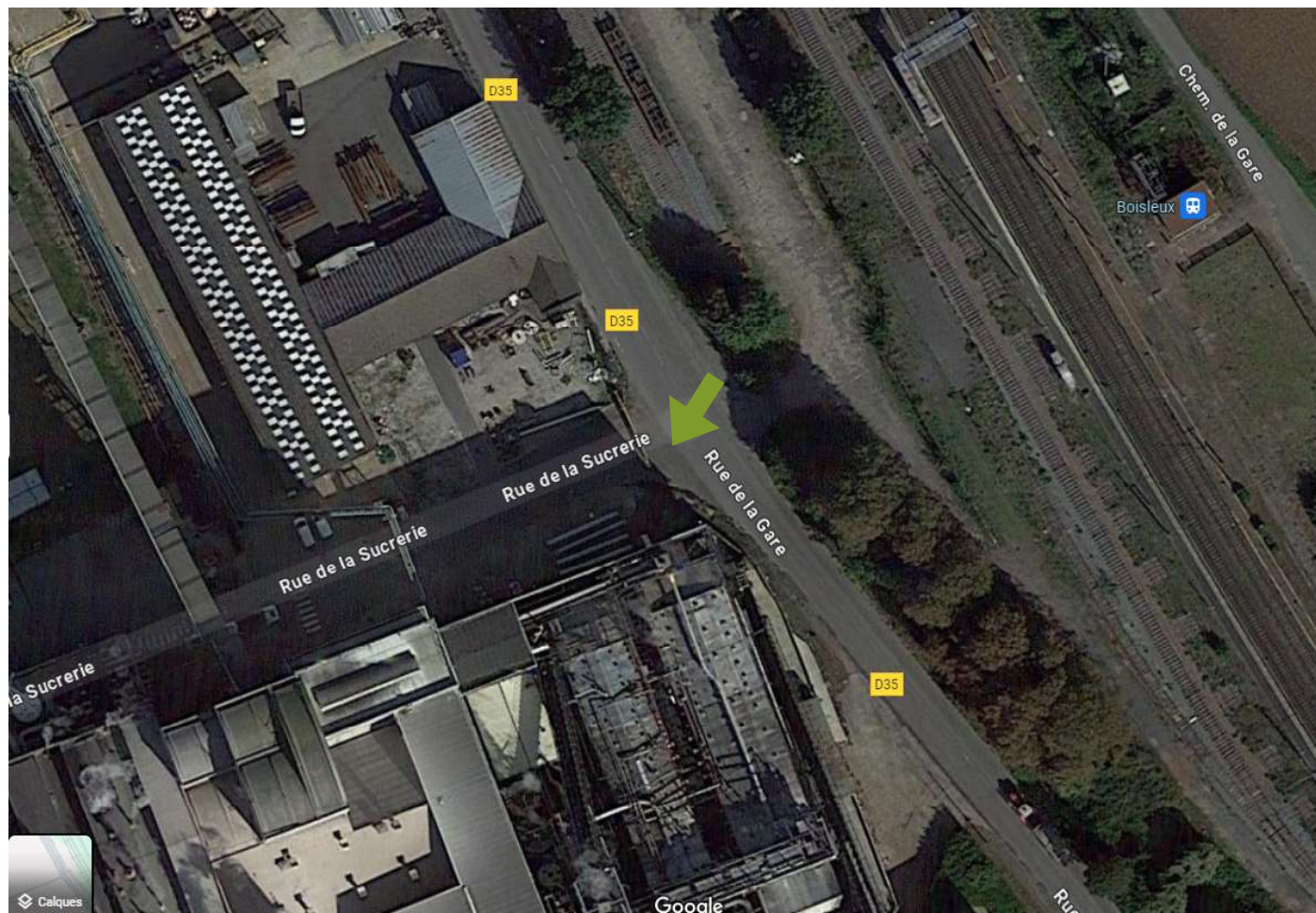


# Vue aérienne

**Commune:**

BOISLEUX-AU-MONT et  
BOIRY-SAINTE-RICTRUDE

**Parcelle(s) Cadastre(s) :**  
Non cadastré



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

Communes de

**BOIRY-SAINTE-RICTRUDE**

**BOISLEUX-AU-MONT**

Route départementale n°35 - Rue de la Gare

Lieu-dit "Le Hameau de la Centrale"

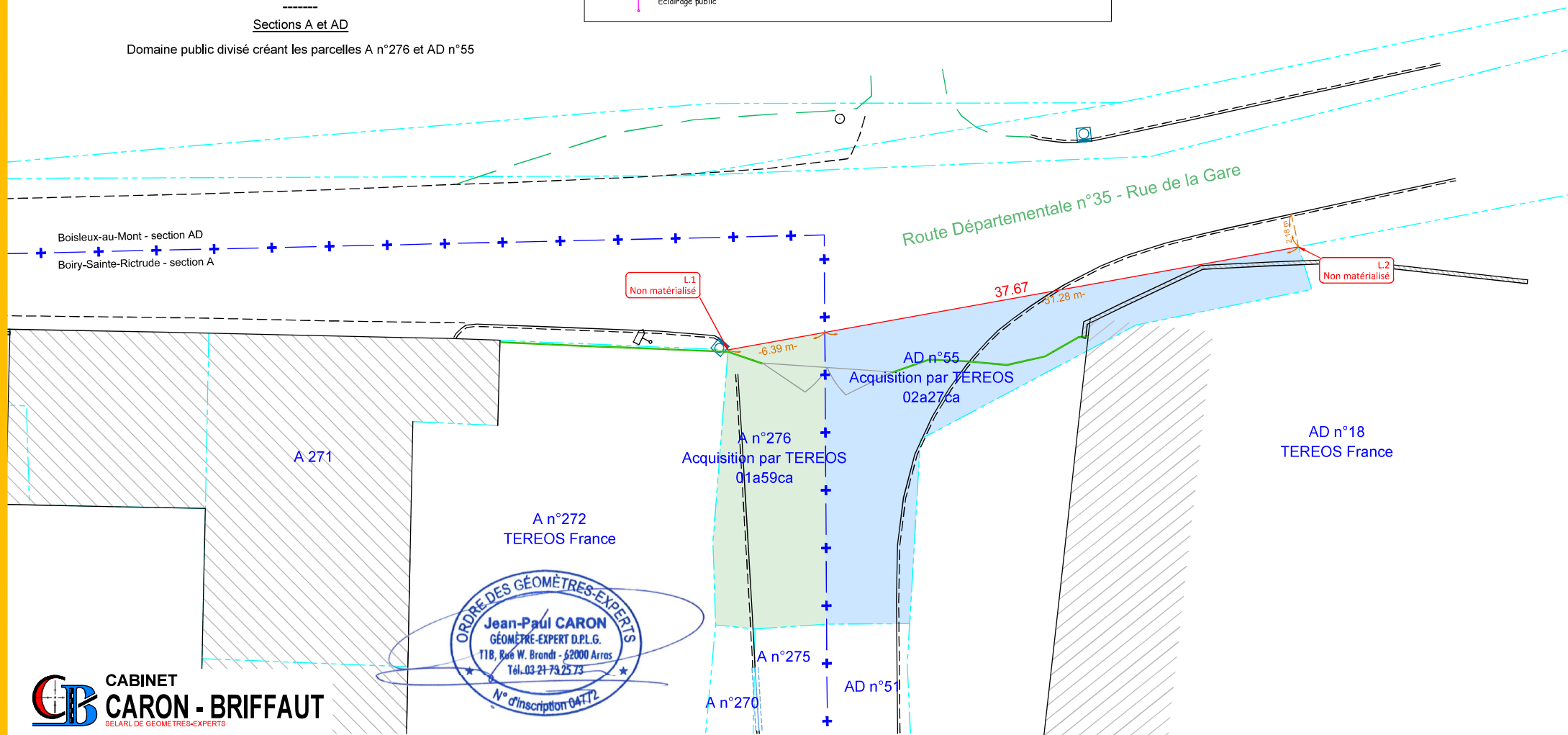
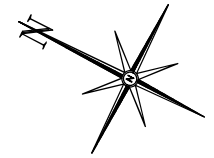
# PLAN DE DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Sections A et AD

Domaine public divisé créant les parcelles A n°276 et AD n°55

## LEGENDE

	Bâtiment		Limite de propriété
	Mur		Symbole d'appartenance : mitoyen / privatif
	Mur en plaques béton		Représentation fiscale et administrative (limite non réelle, non garantie)
	Clôture grillagée		BA Bonne Ancienne
	Clôture poteau béton		BN Bonne Nouvelle
	Clôture barbelé		Clou ou broche
	Bordure		9.59 Cotes issues du bornage et/ou de la division
	Regard d'assainissement, Grille, Descente d'Eau		9.59 Cotes de rattachement
	Eau Potable : bouche à clé, poteau incendie		
	Télécom : chambre de tirage, support		
	Electricité : coffret, support		
	Eclairage public		



**CABINET  
CARON - BRIFFAUT**  
SELAIRL DE GEOMETRES-EXPERTS

Parc des Bonnettes  
11B Rue Willy Brandt  
62000 ARRAS  
TEL: 03.21.73.25.73  
arras.geometres@caronbriffaut.com  
Site internet: http://www.geometres-caron-briffaut.com

74 Boulevard de la Liberté  
59400 CAMBRAI  
TEL: 03.27.70.74.95  
cambrai.geometres@caronbriffaut.com



222233\_02 - Date : Levé du 03/04/2024 - Projet du 05/04/2024 - Bornage du 24/04/2024  
Application du document DMPC n°242U le 10/07/2024  
Application du document DMPC n°142E le 10/07/2024

ECHELLE: 1/250  
0 5m 10m



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement  
Territorial  
Bureau Foncier

**RAPPORT N°10**

Territoire(s): Arrageois  
Canton(s): ARRAS-2, ARRAS-3  
EPCI(s): C. Urbaine d'Arras

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024**

#### **COMMUNES DE BOIRY-SAINTE-RICTRUDE ET BOISLEUX-AU-MONT - ALIÉNATION D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE**

En 2004, une partie de la RD 35 sur les territoires des communes de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE et BOISLEUX-AU-MONT, traversant le site de la sucrerie, a été déclassée pour être aliénée au propriétaire du site, la société coopérative agricole « Tereos ».

Il subsiste un surplus de voirie, situé à l'extrémité de ce linéaire (angle de la rue de la sucrerie et de la rue de la gare), qui n'avait pas été aliéné compte-tenu de l'existence, à l'époque, d'un bâti desservi par cette voie (depuis acquis par la société susvisée et démoli).

La société « Tereos » a sollicité le Département du Pas-de-Calais pour l'acquisition de ce surplus constitué de deux parcelles, représentant une surface globale de 386 m<sup>2</sup> selon le plan de division annexé, afin de permettre la construction d'une « tour de diffusion » sur le site (en lien avec un projet de décarbonation).

Ces parcelles peuvent être valorisées par vente au profit de ladite société ; elles ont été désaffectées et déclassées du Domaine Public Routier Départemental et reclassées dans le Domaine Privé Départemental après délibération de la commission permanente du 14 octobre 2024.

Dans son avis n°2024-62151-47563 en date du 3 juillet 2024, le Pôle d'évaluation domaniale a fixé la valeur vénale de ce terrain à 8 500,00 €. Ce prix a été accepté par l'acquéreur et l'aliénation peut être concrétisée.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider l'aliénation, au profit de la Société « Tereos » (ou à toute autre personne pouvant s'y substituer), des parcelles cadastrées A n°276 (159 m<sup>2</sup>) au territoire de la commune de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE et AD n°55 (227 m<sup>2</sup>) au territoire de la commune de BOISLEUX-AU-MONT, moyennant la somme de 8500,00 € selon les modalités reprises au présent rapport et conformément au plan joint ;

- D'arrêter le projet de recette foncière à la somme de 8 500,00€ selon les modalités reprises au présent rapport ;

- D'autoriser, au nom et pour le compte du Département, la signature de l'acte de vente en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférents, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code général des Collectivités Territoriales, et de m'autoriser à en percevoir le prix y figurant.

La recette sera affectée sur le budget départemental, comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
fonctionnement recette	C04-843G01	775/943	Acquisition foncière		8500

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY